

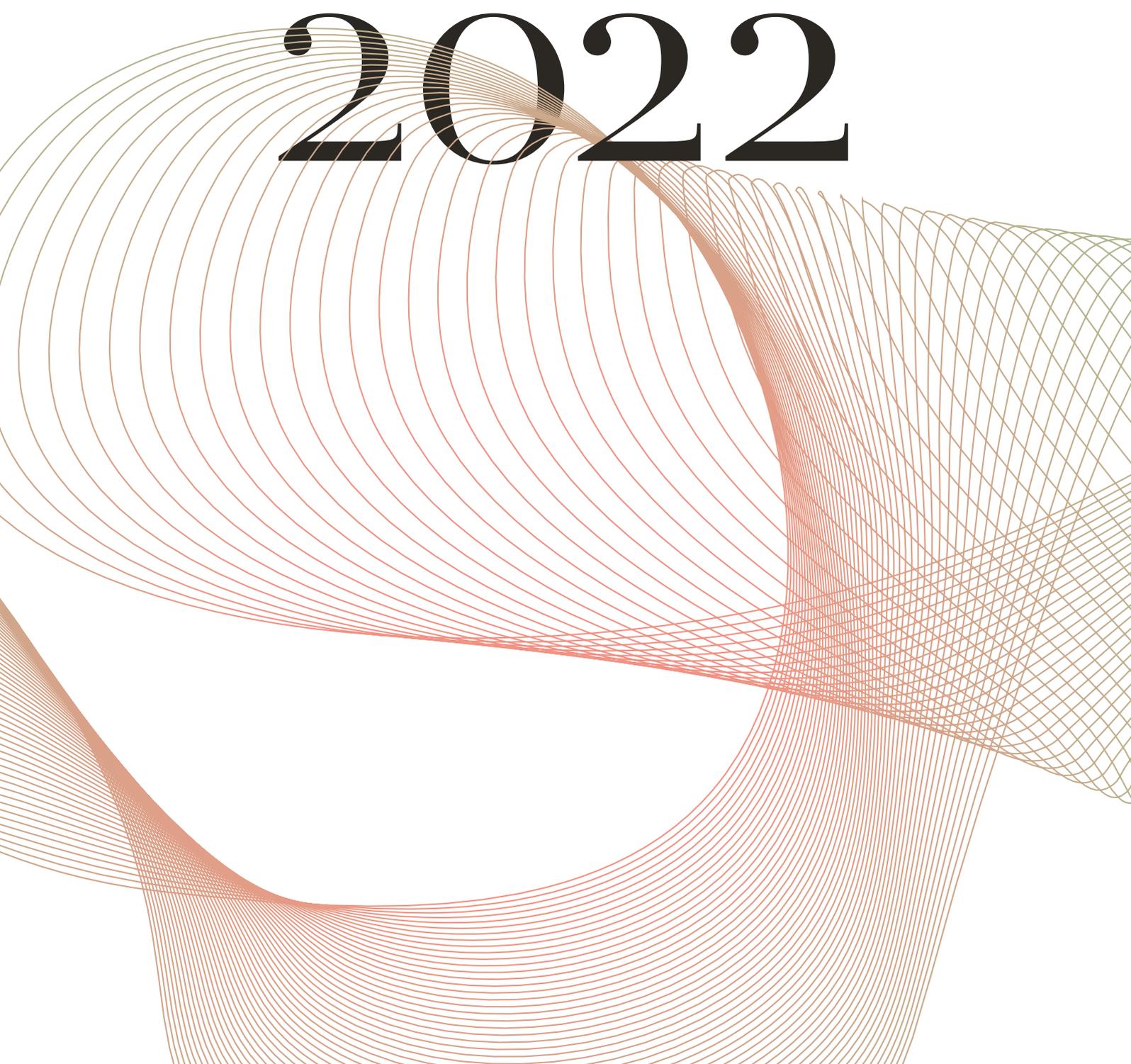


ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

RAPPORT FINANCIER

2022



NOS CHIFFRES 2022

RÉSULTAT NET 2022	4
LES AIDES 2022	5
Total des aides	6
Aperçu général des aides	7
Ventilation des aides par catégories	8
Montant des aides allouées par projet	15
Évolution des aides allouées 2012-2022	22
RAPPORT DU RÉVISEUR ET COMPTES ANNUELS 2022	26

Éditeur responsable

Cœuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte
« La Philanthropie »
18, rue Léon Laval • Z.I. Am Bann • L-3372 Leudelange
oeuvre.lu



RÉSULTAT NET

22

LE RÉSULTAT NET 2022

Le produit de l'Œuvre ou « résultat net » est composé du résultat financier de la Loterie Nationale et du résultat du patrimoine immobilier et financier propre de l'Œuvre. En 2022, le résultat net de l'exercice s'est élevé à 26.118.909,78 € contre 24.013.922,52 € en 2021, ce qui représente une hausse de 8,77 %.

	2022	2021	Variation en €	Variation en %
Résultat de l'exercice	26.118.909,78 €	24.013.922,52 €	2.104.987,26 €	8,77%



LES AIDES

22

TOTAL DES AIDES 2022

L'ensemble des aides (tous bénéficiaires confondus) allouées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022 s'est élevé à 23.072.207,57 € contre 28.042.538,24 € en 2021, ce qui constitue une régression de - 4.970.330,67 € (-17,72 %).

En effet, les aides ponctuelles versées étaient plus conséquentes en 2021 que lors d'une année classique. Ceci est dû en grande partie au soutien de nombreux projets dans le cadre de la pandémie du Covid-19 et à l'appel à projets « ACTION Jeunes - bien vivre la pandémie ». En 2022, le montant total des aides allouées progresse à nouveau selon un rythme constant, comparable avec les années antérieures depuis 2012 (à l'exception de 2016).

La part des aides accordées en 2022 représente 88,34 % du résultat net (116,78 % en 2021 et 97,57 % en 2020).

Affectation des ressources de l'Œuvre	2022	2021	Variation en €	Variation en %
Résultat de l'exercice	26.118.909,78 €	24.013.922,52 €	2.104.987,26 €	8,77%
Total des aides accordées	23.072.207,57 €	28.042.538,24 €	-4.970.330,67 €	-17,72%
Part affectée du résultat	88 %	117 %		

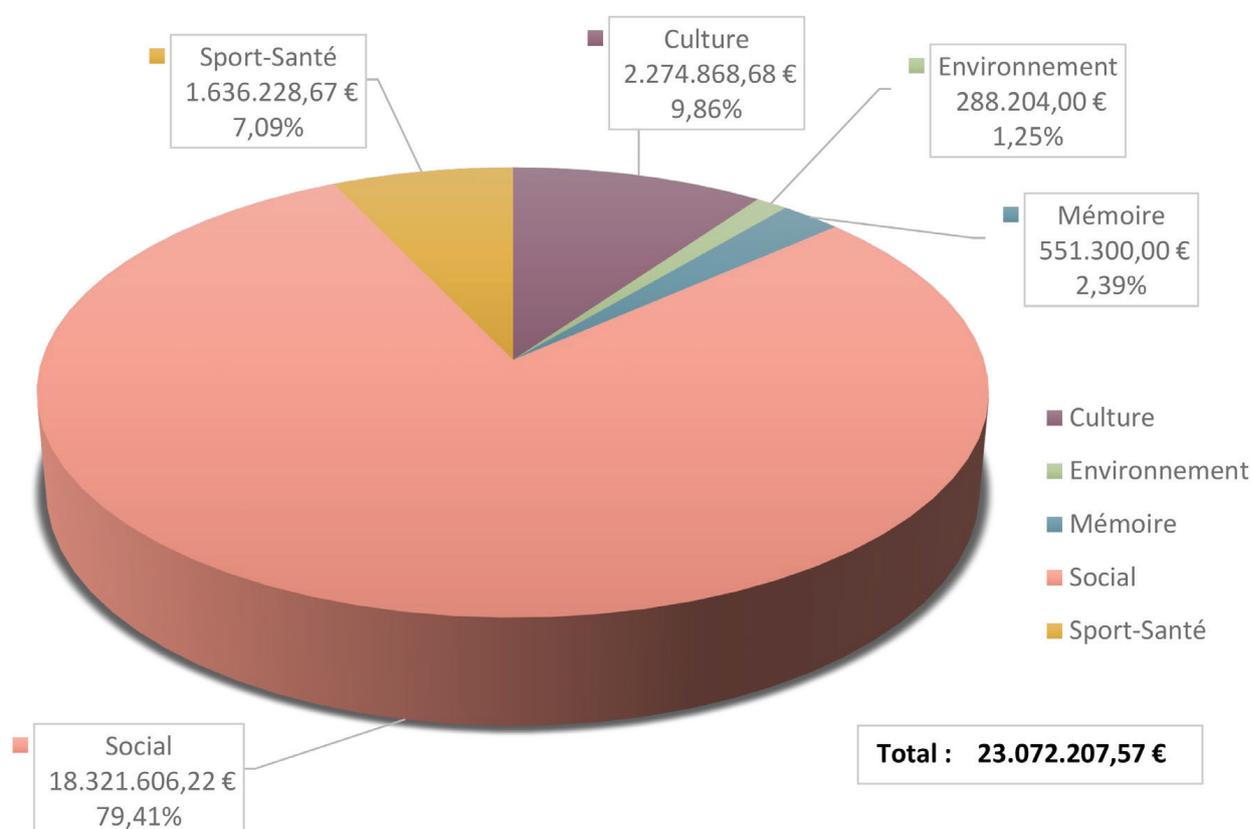
REMARQUES

- 1) Tous les chiffres et graphiques repris ci-après sont établis sur base du montant des aides totales allouées de 23.072.207,57 € hors redressements.
- 2) Concernant la répartition des aides entre les 5 champs d'action de l'Œuvre (Social, Culture, Environnement, Sport&Santé, Mémoire), de nombreux projets touchent plusieurs champs d'action. Dans ces cas de figure, le dossier est représenté dans un seul domaine, à savoir celui qui est prépondérant.

APERÇU GÉNÉRAL DES AIDES

Affectation des ressources de l'Œuvre	2022	2021	Variation en €	Variation en %
A. Total quotes-parts légales	13.059.454,89 €	12.006.961,26 €	1.052.493,63 €	8,77%
B. Total bénéficiaires récurrents	5.234.080,00 €	5.241.340,00 €	-7.260,00 €	-0,14%
C. Total aides et projets soutenus	4.778.672,68 €	10.794.236,98 €	-6.015.564,30 €	-55,73%
Total des aides accordées (A+B+C)	23.072.207,57 €	28.042.538,24 €	-4.970.330,67 €	-17,72%

RÉPARTITION RESSOURCES TOTALES ATTRIBUÉES PAR DOMAINE EN 2022



VENTILATION DES AIDES PAR CATÉGORIES

A. QUOTES-PARTS LÉGALES

Suivant le règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 modifiant le règlement grand-ducal du 24 novembre 2009 fixant les quotes-parts des offices sociaux communaux et du Fonds National de Solidarité (FNS) dans le produit de l'Œuvre, les quotes-parts légales envers le FNS et les Offices Sociaux représentent 50 % du résultat net de l'Œuvre, à hauteur de 1/3 du produit net de l'Œuvre pour le Fonds National de Solidarité et 1/6 pour les Offices Sociaux. Donc, les quotes-parts légales suivent l'évolution du résultat net par rapport à l'année précédente.

La quote-part 2022 allouée au Fonds National de Solidarité s'élève à 8.706.303,26 € par rapport à 8.004.640,84 € en 2021 (+701.662,42 €).

La quote-part 2022 allouée aux Offices Sociaux s'élève à 4.353.151,63 € par rapport à 4.002.320,42 € en 2021 (+350.831,21 €).

Les quotes-parts légales augmentent donc au total de 1.052.493,63 € entre 2022 et 2021.

Elles représentent 56,60 % du montant des aides allouées en 2022.

Quotes-parts légales	2022	2021	Variation en €	Variation en %
Fonds National de Solidarité (quote-part 1/3)	8.706.303,26 €	8.004.640,84 €	701.662,42 €	8,77%
Offices Sociaux communaux (quote-part 1/6)	4.353.151,63 €	4.002.320,42 €	350.831,21 €	8,77%
Total quotes-parts légales	13.059.454,89 €	12.006.961,26 €	1.052.493,63 €	8,77%

B. BÉNÉFICIAIRES RÉCURRENTS

Comme par le passé et sur base d'une décision du Conseil d'administration de décembre 2021, l'Œuvre continue de verser les aides récurrentes suivantes à 7 institutions bénéficiaires, ainsi qu'au Fonds de secours des Luxembourgeois victimes de la guerre 1940-1945 (5 personnes en 2022) et au Fonds de secours pour les Luxembourgeois à Bruxelles (6 personnes en 2022).

Bénéficiaires récurrents (sur base d'une décision du CA)	2022	2021	Variation en €	Variation en %
Croix-Rouge luxembourgeoise	1.150.000 €	1.150.000 €	0 €	0,00%
Fondation Caritas Luxembourg	1.150.000 €	1.150.000 €	0 €	0,00%
Ligue médico-sociale	1.150.000 €	1.150.000 €	0 €	0,00%
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)	1.025.000 €	1.025.000 €	0 €	0,00%
Fonds culturel national (Focuna)	300.000 €	600.000 €	-300.000 €	-50,00%
Kultur lx	300.000 €	0 €	300.000 €	100,00%
natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur	100.000 €	100.000 €	0 €	0,00%
Fonds de secours des Luxembourgeois à Bruxelles	38.000 €	43.000 €	-5.000 €	-11,63%
Fonds permanent - secours aux victimes de la guerre	21.080 €	23.340 €	-2.260 €	-9,68%
Total bénéficiaires récurrents	5.234.080 €	5.241.340 €	-7.260 €	-0,14%

Les aides allouées en 2022 aux bénéficiaires récurrents (institutions et personnes physiques) restent comparables à 2021 et s'élèvent à 5.234.080 € par rapport à 5.241.340 € l'année précédente, et représentent ainsi 22,69 % du montant total des aides allouées.

C. AIDES PONCTUELLES ALLOUÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS D'EXERCICE

Par aides ponctuelles, il faut entendre, toutes les aides allouées à des projets ou activités

- 1) sur demande spontanée des différents acteurs du secteur associatif
- 2) sollicités par voie d'appels à projets ou sur initiative ponctuelle ou récurrente de l'Œuvre telles que les fonds « stART-up », « Prix culture et création », « FormatiON » ainsi que le programme de formations pour artistes et créatifs au sein du House of Training.

La somme totale des aides ponctuelles (catégories 1 + 2 précitées) allouées en 2022 s'élève à 4.778.672,68 € par rapport à 10.794.236,98 € attribuées en 2021, ce qui représente une baisse de 6.015.564,30 € (-55,73 %).

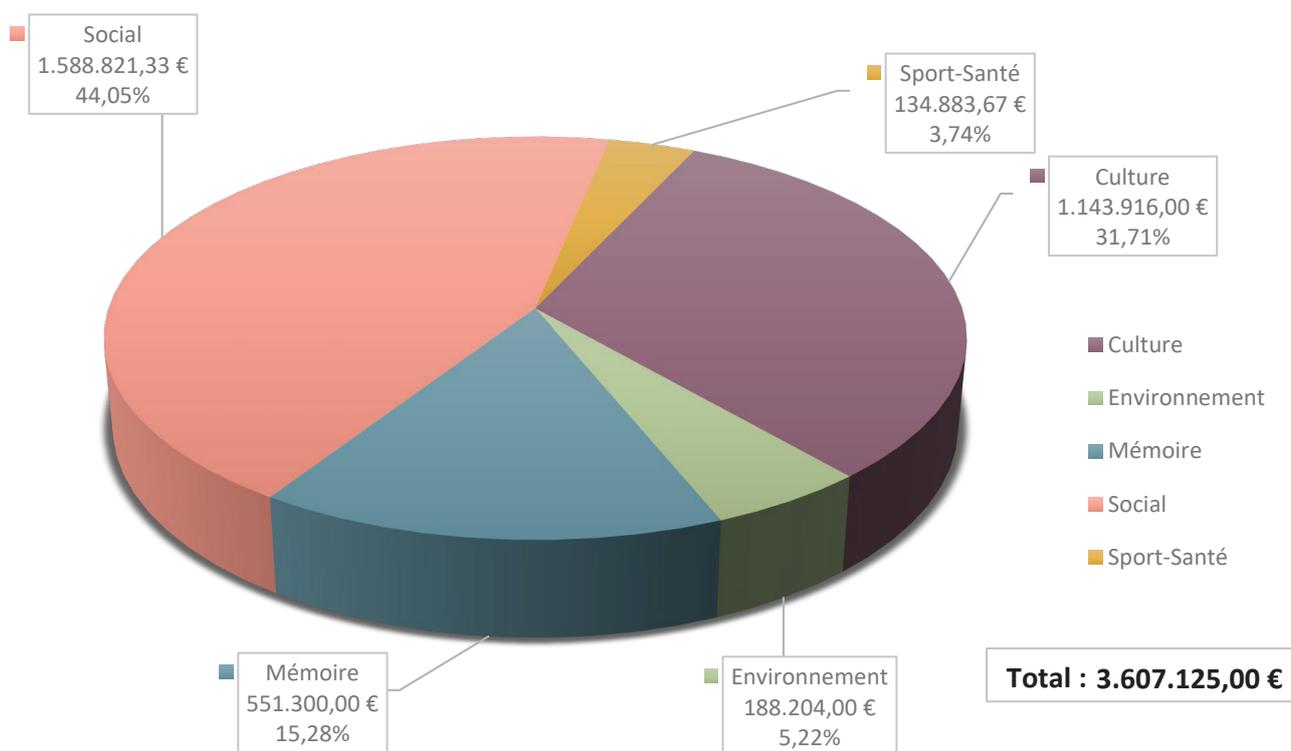
Les aides ponctuelles représentent 20,71 % du montant des aides allouées en 2022.

Aides ponctuelles allouées sur base des décisions du CA	2022	2021	Variation en €	Variation en %
Total aides et projets soutenus	4.778.672,68 €	10.794.236,98 €	-6.015.564,30 €	-55,73%

Aides ponctuelles allouées sur base des décisions du CA	2022	2021	Variation en €	Variation en %
1) Demandes spontanées des porteurs de projets				
Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	3.607.125,00 €	6.490.586,60 €	-2.883.461,60 €	-44,43%
2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre				
Formation pour artistes et créatifs	57.303,68 €	22.955,40 €	34.348,28 €	149,63%
Fonds stART-up	314.649,00 €	555.800,00 €	-241.151,00 €	-43,39%
Aides spécifiques Covid-19	0,00 €	303.762,00 €	-303.762,00 €	-100,00%
Fonds prix culture et création	159.000,00 €	263.900,00 €	-104.900,00 €	-39,75%
Concours ouvert - acquisition d'œuvres d'art Covid-19	0,00 €	5.146,98 €	-5.146,98 €	-100,00%
Appel à projets CLICHÉS	0,00 €	84.677,00 €	-84.677,00 €	-100,00%
ACTiON Jeunes	0,00 €	2.834.870,00 €	-2.834.870,00 €	-100,00%
Re-stART	0,00 €	232.539,00 €	-232.539,00 €	-100,00%
Appel à projets « Activate - Make your move »	476.345,00 €	0,00 €	476.345,00 €	100,00%
Fonds « Formation - prévenir le décrochage scolaire »	164.250,00 €	0,00 €	164.250,00 €	100,00%
Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre	1.171.547,68 €	4.303.650,38 €	-3.132.102,70 €	-72,78%
Total aides allouées	4.778.672,68 €	10.794.236,98 €	-6.015.564,30 €	-55,73%

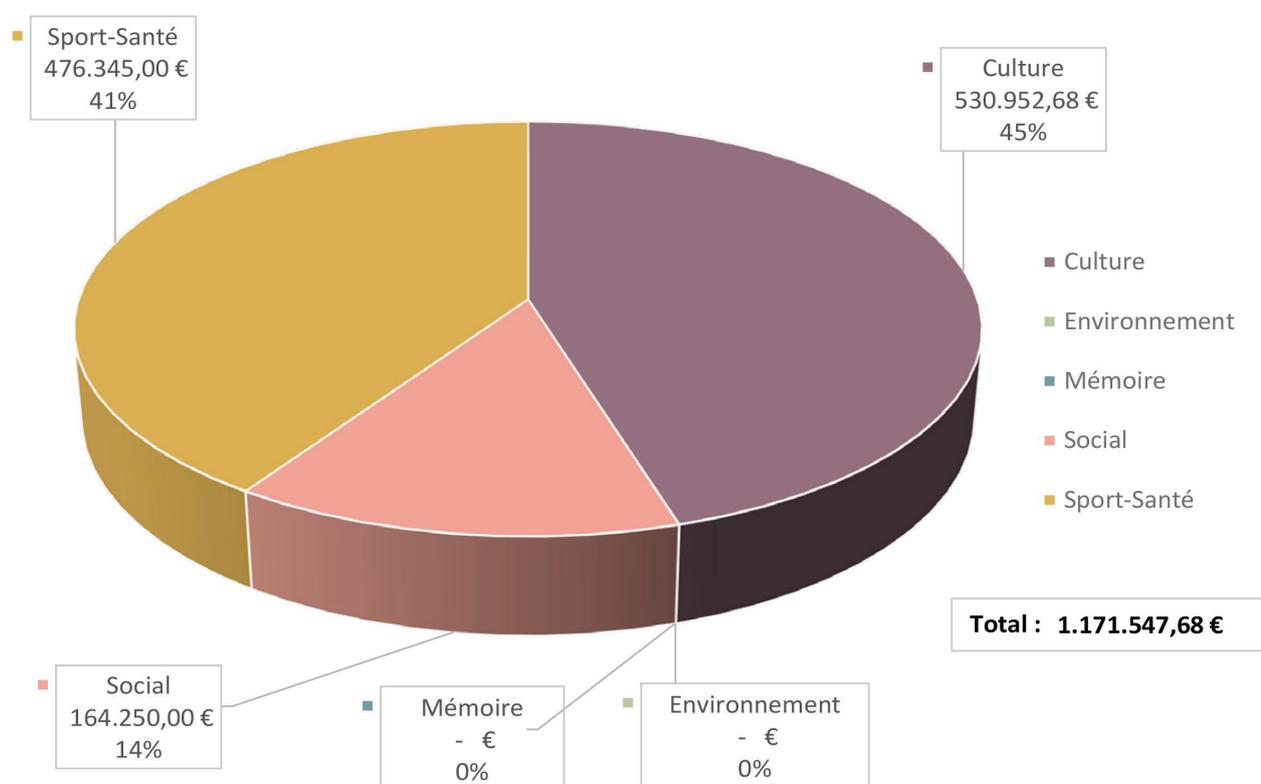
AIDES PONCTUELLES EN 2021 SUR INITIATIVE DES PORTEURS DE PROJETS

Le montant des aides allouées suite à des demandes spontanées de la part des porteurs de projets s'élève à 3.607.125 € en 2022. Par rapport à 2021, ce chiffre a baissé de 2.883.461,60 € (- 44,43 %).



PROJETS INITIÉS PAR L'ŒUVRE EN 2022

Le montant des aides allouées en 2022 dans le cadre d'appels à projets ou d'initiatives lancés par l'Œuvre s'élève à 1.171.547,68 € ce qui représente une baisse de - 3.132.102,70 € (-72,78 %) par rapport à 2021.



Remarque : Dans le cadre de l'appel à projets « Activate-make your move » lancé en février 2022, un montant total d'aides de 1.951.146,30 € a été alloué, montant qui se répartit entre 476.345 € accordés en 2022 et inclus dans les chiffres précités et 1.474.480,3 € accordés au premier trimestre 2023, montant qui sera seulement repris dans les chiffres de l'année 2023 dans la mesure où les décisions d'attribution ont été prises en 2023.

Le nombre total de dossiers soumis à l'Œuvre dans le cadre des demandes d'aides s'élève à 291 en 2022 (contre 332 en 2021). 133 projets ont été soutenus en 2022 ce qui représente un taux d'acceptation de 45,70 %, contre 65,36 % en 2021.

Progression totale des dossiers soumis	2022	2021	Variation	Variation en %
Dossiers soumis	291	332	-41	-37,95%
Dossier soutenus	133	217	-84	-38,71%

Ci-après quelques statistiques plus détaillées par type d'aide

Demandes/projets soutenus	Total 2022	Dossiers soumis		Variation	Projets soutenus		Variation
		2022	2021	2022/2022	2022	2021	2022/2022
1) Demandes spontanées des porteurs de projets							
Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	3.607.125,00 €	202	150	52	95	112	-17
2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre							
Formation pour artistes et créatifs	57.303,68 €	1	1	0	1	1	0
Fonds stART-up	314.649,00 €	39	42	-3	13	24	-11
Aides spécifiques Covid-19	0,00 €	0	10	-10	0	5	-5
Fonds prix culture et création	159.000,00 €	6	2	4	2	2	0
Appel à projets CLICHÉS	0,00 €	0	30	-30	0	14	-14
ACTiON Jeunes	0,00 €	0	80	-80	0	43	-43
Re-stART	0,00 €	0	17	-17	0	16	-16
Appel à projets "Activate - Make your move"	476.345,00 €	38	0	38	17	0	17
Fonds FormatiON	164.250,00 €	5	0	5	5	0	5
Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre	1.171.547,68 €	89	182	-93	38	105	-67
Total aides et projets soutenus	4.778.672,68 €	291	332	-41	133	217	-84

MONTANT DES AIDES PONCTUELLES ALLOUÉES PAR PROJET

A. AIDES PONCTUELLES

Bénéficiaire (A. Aides ponctuelles)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Co-labor 2 asbl	Grénge Kuerf Käerjeng	125.000,00
Kannerhaus Wooltz asbl	Planet Love Detailplanungsphase	45.000,00
Microtarians S.à r.l-s SIS	Mes micro-organismes et moi - best friends, forever!	5.000,00
CLAE services asbl	Webdocumentaire 10 Lieux - 10 Associations	5.700,00
Art as Experience asbl	Me and My Shadow	14.960,00
Comité du Souvenir dela commune de Pétange asbl	Sonnenburg 1945-2022	4.000,00
Co-labor 2 asbl	ILAPP & M	72.000,00
Il était une fois ... asbl	Mise à jour de notre site internet	2.017,00
CARE in Luxembourg asbl	Correspondants Humanitaires	4.779,00
Capoeira Team Luxembourg asbl	Sport et Culture pour la santé mentale et la cohésion sociale	31.800,00
Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg asbl	Dokumentarfilmprojekt über Biolandwirtschaft in Luxembourg	50.000,00
Centre de Documentation sur les Migrations Humaines asbl	Exposition Memoria Episodika réalisée par l'artiste Edmond Oliveira	25.000,00
Luxembourg Resuscitation Council (LRC)	Formation REAGIS aux entraîneurs et joueurs de football organisés en clubs de foot	15.334,00
arcus Kanner, Jugend a Famill asbl	Service MIKADO	82.500,00
Shadows' Night asbl	Mediabook "Edgar - Poe"	7.500,00
Lycée Nic - Biever, Voie de Préparation	Ech si staark - an du?	2.000,00
Luxembourg Center for Circular Economy Sàrl-SIS	theMuD, Musée du déchet	99.554,00
STREET PHOTOGRAPHY LUXEMBOURG asbl	Luxembourg Street Photography Festival (LSPF - 7th Edition - 2022)	15.000,00
Reidener Jugendtreff asbl	Voyages en Bleu	12.500,00
Orchestre National des Jeunes du Luxembourg asbl	Orchestre National des Jeunes du Luxembourg - Année 2022	40.000,00

Bénéficiaire (A. Aides ponctuelles)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Discover Paris	4.211,00
Voices International asbl	Voices International 25th anniversary	4.000,00
Coopération Nord-Sud asbl	Nord-Sud : un droit pour moi, un droit pour toi	6.721,00
Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale asbl	Semaine de la Santé Mentale - Challenge 250	28.250,00
Altercadance asbl	PONT INVISIBLE	10.500,00
den Cent Buttek asbl	Financement d'une camionnette frigorifique	50.000,00
Ensemble à plectre municipal d'Esch-sur-Alzette asbl	Orchestre européen de mandolines et guitares "Il forum musicale"	5.000,00
Tennis Club du C.A. SPORA asbl	Tennis pour tous : Exhibition Para tennis	17.500,00
Lët'z Arles asbl	Expositions Romain Urhausen au Luxembourg	15.000,00
De Schankemännchen asbl	Kinneke Ubu	7.500,00
Le Musée de la Police Grand-Ducale asbl	Bildband "Fahrzeuge der Verkehrspolizeien Luxemburg"	7.000,00
Reidener Jugendtreff asbl	Girls first	11.250,00
Poppespënnchen asbl	Inclusion aux Marionettes Sauvages	14.434,00
Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg asbl	La musicothérapie au service des DPI et BPI	33.951,00
natur&ëmwelt asbl	Ech kréien (k)eng Kris (working title)	15.000,00
Syndicat d'initiative Stolzebuerg asbl	Production d'une cloche de ruche (Bienenkorbglocke)	12.000,00
Afrilanthropy asbl	Riding the rainbow, l'Uber de la solidarité	61.400,00
Ecole nationale pour adultes	Voyage de Mémoire Berlin / Sachsenhausen	1.500,00
Arttwist asbl	Ferdelbö - les ateliers du faire ensemble	4.000,00
Neighbour SARL-S	Issue 3 - Neighbour Magazine	5.000,00
Association nationale des Victimes de la Route asbl	30ème anniversaire - projet artistique	7.900,00
Stëmm vun der Strooss asbl	Nouveaux ateliers de réinsertion professionnelle à Sanem	400.000,00
Animato A.S.B.L	Umwege III Die Entfremdung des Menschen von der Natur	9.000,00
Lycée des Arts et Métiers	Voyage pédagogique à Berlin	3.000,00
Co-labor 2 asbl	Grénge Kuerf Käerjeng - Budget supplémentaire infrastructure	15.500,00
Friday Island asbl	Nomadic Island	9.650,00
Coopération Nord-Sud asbl	Jouer la Connexion en Tandems	12.252,00
INECC - Institut Européen de Chant Choral Luxembourg asbl	De Georgely - D'Lëtzebuenger Lidderbuch - Bd. 1: geselleg Lidder	36.000,00
Musée brassicole des deux Luxembourg asbl	Remplacement d'un de nos outils de travail	10.000,00

Bénéficiaire (A. Aides ponctuelles)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Trifolion Echternach asbl	Festival Echterlive 2022 - Programme cadre	57.816,00
Plooscher Projet asbl	Infocampagne 2022	25.000,00
La Ressourcerie asbl	Ressourcerie	240.000,00
ASTI asbl	Cliché - société en migrations: tisser les liens	285.000,00
Fédération des Enrôlés de Force, Victime du nazisme (FEFVN)	80e anniversaire de la proclamation de l'enrôlement forcé pour les jeunes Luxembourgeois	3.500,00
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie Luxembourg: Luxembourg Center for Architecture	AA Visiting School Luxembourg - European Capital of Culture	8.855,00
Service national de la jeunesse	Jugendpreis 2023	2.500,00
Lucoda - Luxembourg Collective of Dance asbl	Semaine de la Santé Mentale	5.000,00
Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Guerre 1940-1945 asbl	Livre "Ettelbrück im Zweiten Weltkrieg"	5.000,00
Tennis Club d'Esch-sur-Alzette asbl	Tennis pour tous	8.000,00
forum asbl	Verbesserung der technischen Ausstattung von forum zu Streamen und Filmen von Veranstaltungen	7.167,00
Finkapé asbl	Papaya	25.000,00
Lycée Technique pour Professions de Santé	Promouvoir la psychiatrie de transition	25.810,00
JUCAM asbl	Topographie du poète	45.000,00
Reidener Jugendtreff asbl	Histoires contées	50.000,00
Fondation EME - Ecouter pour Mieux s'Entendre	EME-power youth	83.950,00
Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa	Assistance et secours au Luxembourg 2021	124.224,00
Life asbl	Projet Tippewee	135.771,00
Institut für Geschichte und Soziales Luxembourg asbl	"Noch heute quält mich die Erinnerung" Gerd Klestadt, als 14-Jähriger in den Konzentrationslagern Westerbork und Bergen-Belsen	68.000,00
Info-Handicap asbl	Quiz Interactif sur l'inclusion	4.000,00
Fondation Pro Familia	Livrets de sensibilisation à la violence domestique	4.127,00
Luxembourg-Transplant asbl	Journée Mondiale du don d'organes 2022	6.000,00
Independent Little Lies asbl	Queer Little Lies - 3rd édition	7.000,00
Festival Orchestra Luxembourg asbl	Festival Orchestra Luxembourg - FOL	10.000,00
Théâtre National du Luxembourg asbl	Dekalog der Angst / decalogue of anxiety	10.000,00
UP_FOUNDATION	CULTURE_UP goes Kamelleschmelz	11.340,00
Kammerata Luxembourg asbl	Weinender Mond	15.000,00
Zaltimbanq' Zirkus asbl	Variété des belles choses 3	15.000,00
De Leederwon asbl	Ausbildung zur Erzieherin	81.269,00
Fondation EPI	Inter-C	80.000,00
Rotondes asbl	Labosfest 2023	5.000,00

Bénéficiaire (A. Aides ponctuelles)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Rotondes asbl	FLIP OFF - exposition	5.000,00
Agence du Bénévolat asbl	Journée internationale du Bénévolat 2022	5.000,00
Rotondes asbl	Multiplica 2023	18.211,00
Association des Enseignants du Lycée Hubert Clément asbl	Quêtes et conquêtes	24.500,00
École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg, Groupe de travail Bien-être	Journée de Bien-être	3.000,00
ViArt asbl	10tes Jubiläum KenschTour	27.180,00
CLAE services, Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg asbl	40° édition du Festival des Migrations, des Cultures & de la Citoyenneté - "Espace Village"	30.000,00
Design Luxembourg asbl	European Design Festival 2023	28.200,00
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture asbl	Human Rights Education - Stand Up for Human Rights	15.000,00
Les Amis du Prieuré d'Useldange asbl	AURORA	40.000,00
Trois C-L - Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois asbl	YOUNG MOVERS	33.034,00
Richtung22 asbl	Einführung in Luxemburgs Kolonialgeschichte (AT)	97.300,00
Ingénieurs et Scientifiques du Luxembourg asbl	Wëssens-Atelier Mobil	105.000,00
UP_FOUNDATION	Design for Change (DFC) Luxembourg	118.000,00
Fondation Musée National de la Résistance	Médiation digitale	126.208,00
	TOTAL 2022	3.607.125,00

B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Fonds « Formation - prévenir le décrochage scolaire »

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Fonds « Formation - prévenir le décrochage scolaire »)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Art Square Lab s.à r.l.-s SIS	Académie digitale pour jeunes adultes de l'ENAD	43.050,00
Reidener Jugendtreff asbl	RE-bondir	5.000,00
Solina Solidarité Jeunes asbl	Fit for school	12.000,00
Solina Solidarité Jeunes asbl	LINK	40.000,00
Jesuit Refugee Service Luxembourg asbl	Karibuni - accroche-toi!	64.200,00
	TOTAL 2022	164.250,00

B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Fonds stART-up

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Fonds stART-up)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Karma Catena	Demande Fonds stART-up 2022: Amuse-Bouche	23.949,00
Andrea Mancini	Mineral	25.000,00
Mathias Hofmann	Lampinion 2.0	25.000,00
Pattrawan Sukmongkol	A Place Called Home	25.000,00
Chee Hong Tan	Reviving Fiberglass: Coccon	25.000,00
Max Thommes	DasRADIAL "RADIKAL_VIRAL" EP-release & "IM_SCHATTEN" Wiederaufnahme	25.000,00
Isaiah George Wilson	Submerge	25.000,00
Sarah Lamesch	Short Film Friends	25.000,00
Patrick Miranda	Double EP & "For Us To Escape" Show	25.000,00
Yannick Stein	Développement de carrière en songwriting	16.000,00
Chiara Dahlem	Soloausstellung H2O	24.700,00
Tun Tonnar	Tun Tonnar - Producteur de musique	25.000,00
Alice Haddad	Curating Architecture. Exhibiting Contexts	25.000,00
	TOTAL 2022	314.649,00

B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Fonds Prix Culture et Création

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Fonds Prix Culture et Création)	Nom du projet	Montant décision (en €)
SETI asbl	Propulsion	24.000,00
Luxembourg Philharmonic Orchestra Academy	LPOA - Promotion 2023-2025	135.000,00
	TOTAL 2022	159.000,00

B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Appel à projets « Activate - Make Your Move »

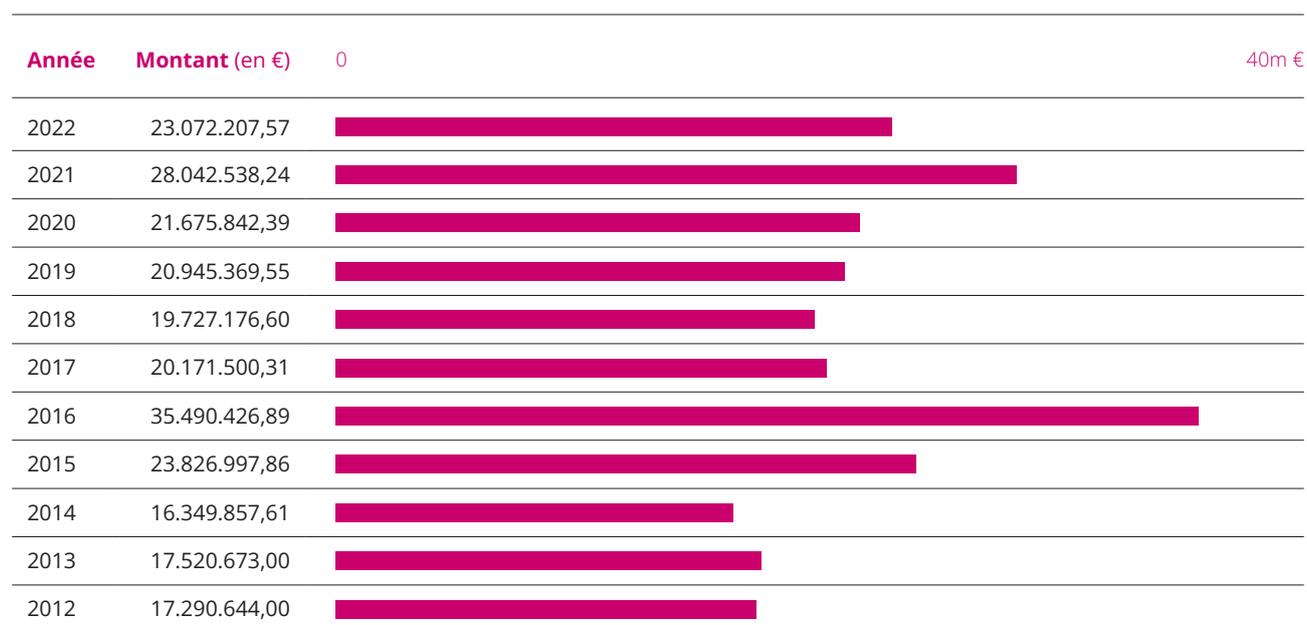
Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Appel à projets « Activate - Make Your Move »)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Reidener Jugendtreff asbl	Big Soccer Treff	3.000,00
Fondation Caritas Luxembourg	Rebuilding: Se reconstruire à travers des activités sportives	81.384,00
Solina Solidarité Jeunes asbl	Ëmmer méi héich!	14.832,00
Luxembourg Paralympic Committee asbl	JuDoYourBest - Entwicklung der Sportart Para Judo in Luxemburg	46.930,00
Lucoda - Luxembourg Collective of Dance asbl	Thrive	4.725,00
Volleyball Club Stroossen asbl	Spill mat Volleyball	7.500,00
Les Internats Jacques Brocquart asbl	Favoriser l'envie et le plaisir à l'activité physique	10.755,00
Centre National Sportif et Culturel d'Coque - Etablissement public	Make your move - Be active together	12.486,00
Danzsportclub Rout-Waïss-Blo Lëtzebuerg asbl	Lët'z move and dance!	6.980,00
Tennis Club du C.A. SPORA asbl	Tennis pour tous	43.560,00
Fondation Autisme Luxembourg	Sur nos vélos: bien-être et inclusion	16.352,00
Société de gymnastique "Le Reveil" Bettembourg asbl	Développement de l'offre pour enfants	115.000,00
Anne asbl	Bewegungsrucksack	22.500,00
Trifolion Echternach asbl	Express yourself!	27.141,00
Z Art asbl	B4 YOU SEE ME	25.000,00
ASTI asbl	Together We Move	24.200,00
ASTI asbl	Activ'Life	14.000,00
TOTAL 2022		476.345,00

ÉVOLUTION DES AIDES ALLOUÉES 2012-2022

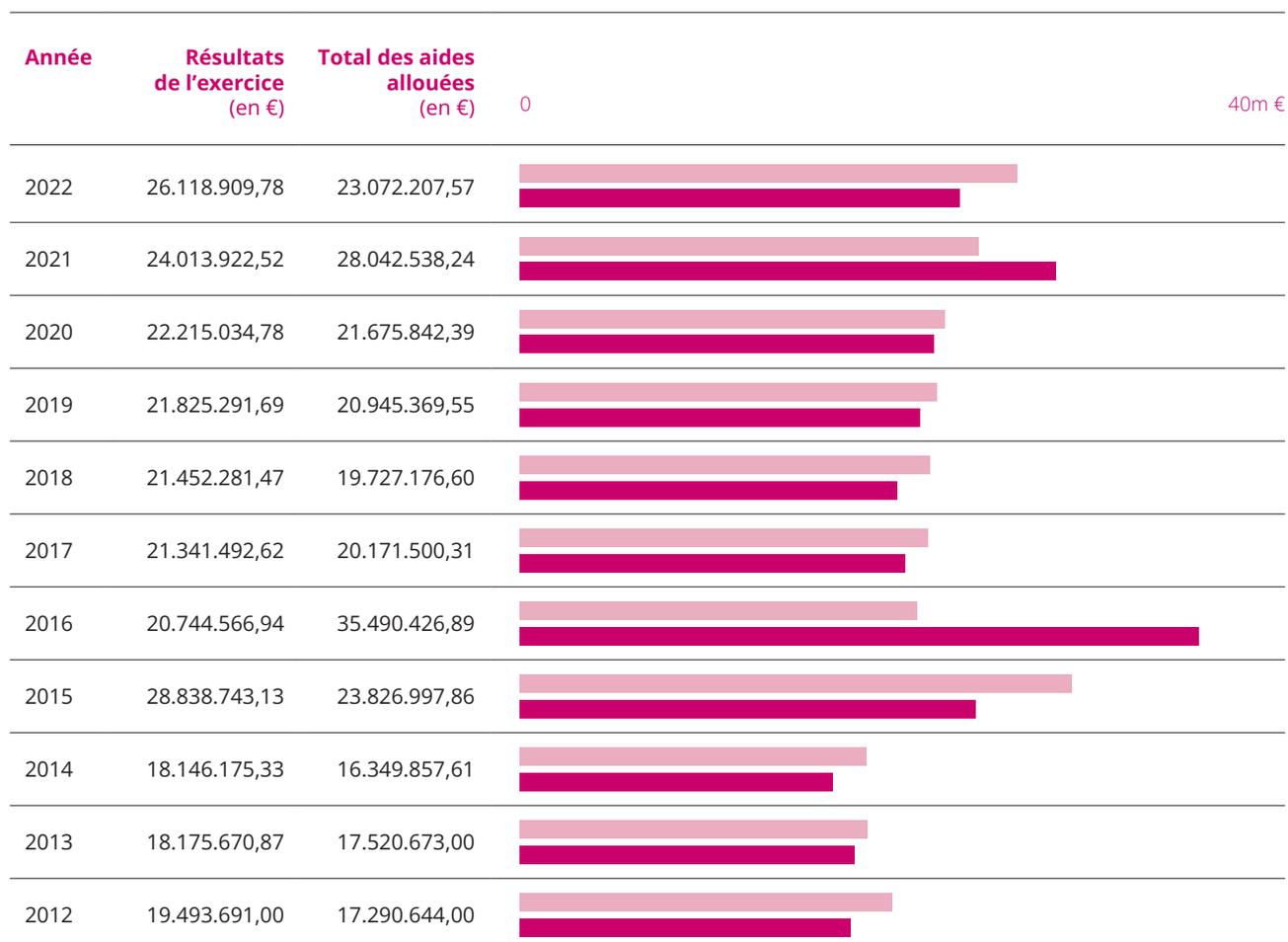
LES RÉSULTATS DE L'ŒUVRE 2012-2022

(HORS AMENDEMENTS DES DÉCISIONS DU CA)

TOTAL DES AIDES ALLOUÉES 2012-2022



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012-2022



■ Résultats de l'exercice (en €) ■ Total des aides allouées (en €)

TOTAL DES PROJETS SOUTENUS* 2012-2022

Année	Total des projets	
	0	250
2022	133	
2021	217	
2020	130	
2019	113	
2018	112	
2017	132	
2016	157	
2015	82	
2014	70	
2013	48	
2012	64*	

(*) Ceci inclut aussi bien les demandes spontanées de la part des porteurs de projets que les initiatives soutenues dans le cadre des appels à projets initiés par l'Œuvre.



RAPPORT DU RÉVISEUR

22

**ŒUVRE NATIONALE DE SECOURS
GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**COMPTES ANNUELS ET RAPPORT
DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

31 DÉCEMBRE 2022

CA : 26 avril 2023

R.C.S. Luxembourg : J32
18, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1-3
COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2022	
- Bilan	4 - 5
- Compte de profits et pertes	6
- Annexe aux comptes annuels	7 - 22



Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée
20 Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg

Tel: +352 451 451
www.deloitte.lu

Au Conseil d'Administration de
L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte
18, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (l'« Etablissement ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces comptes annuels sont établis par le Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte conformément aux principes comptables définis en note 2 des comptes annuels.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Etablissement au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables relatifs à l'établissement tels que définis en note 2 des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et ISA 800 telle qu'adoptée par l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Société à responsabilité limitée au capital de 360.000 €
RCS Luxembourg B 67.895
Autorisation d'établissement 10022179

© Deloitte Audit, SARL



Observations – Principes comptables et restrictions sur l'utilisation du présent rapport

Nous attirons l'attention sur la note 2 des comptes annuels qui décrit les principes comptables suivis pour l'établissement des comptes annuels. Les comptes annuels ont été établis pour les stricts besoins du Premier Ministre, Ministre d'Etat, et du Conseil d'Administration. Les comptes annuels peuvent en conséquence ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux principes comptables relatifs à l'établissement tels que définis en note 2 des comptes annuels, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Deloitte.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Luc Brucher

Luc Brucher, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 26 avril 2023

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Bilan au 31.12.2022

ACTIF	Notes	2022	2021
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations incorporelles	3	28 373,55 €	50 835,60 €
Immobilisations corporelles	4		
Terrains et constructions		15 315 135,52 €	15 893 378,44 €
Installations techniques et machines		78 707,68 €	569 480,20 €
Autres installations, outillage et mobilier		379 481,68 €	558 247,62 €
Immobilisations financières	5		
Titres ayant le caractère d'immobilisations		26 320 232,56 €	8 390 199,69 €
Autres prêts		2 300 821,54 €	2 327 576,11 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		44 422 752,53 €	27 789 717,66 €
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Stocks			
Matières premières et consommables		226 222,30 €	185 225,08 €
Billets instantanés		807 220,35 €	586 364,24 €
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2 475 368,47 €	3 219 903,72 €
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	3 297 702,80 €	3 529 239,79 €
Parts payées et accordées d'avance		22 659 130,53 €	27 363 282,30 €
Avoirs en banques, CCP et en caisse		55 800 337,13 €	65 807 541,53 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT		85 265 981,58 €	100 691 556,66 €
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	8	100 569,35 €	82 358,91 €
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		129 789 303,46 €	128 563 633,23 €

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Bilan au 31.12.2022**- Suite -**

PASSIF	Notes	2022	2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<u>RESERVES</u>			
Autres réserves			
Réserve à long terme	9	8 060 735,25 €	8 060 735,25 €
Réserve à court terme	9	8 875 807,14 €	8 591 778,19 €
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur legs		197 500,00 €	197 500,00 €
RESULTATS REPORTEES	10	51 698 231,82 €	54 943 444,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		26 118 909,78 €	24 013 922,52 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES		94 951 183,99 €	95 807 380,58 €
<u>PROVISIONS</u>			
Provisions pour pensions et obligations similaires	15	1 090 945,46 €	429 575,86 €
Autres provisions	11	5 247 202,39 €	3 846 489,40 €
TOTAL PROVISIONS		6 338 147,85 €	4 276 065,26 €
<u>DETTES</u>			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2 832 823,02 €	1 585 481,83 €
Gains à payer	12	5 183 576,31 €	5 271 147,24 €
Autres dettes			
Dettes fiscales		377 714,88 €	361 504,22 €
Dettes au titre de la sécurité sociale		235 005,93 €	217 540,04 €
Autres dettes	6,7	16 540 987,05 €	16 722 745,21 €
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 681 265,00 €	3 146 080,33 €
dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
TOTAL DETTES		26 851 372,19 €	27 304 498,87 €
COMPTES DE REGULARISATION	8	1 648 599,43 €	1 175 688,52 €
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		129 789 303,46 €	128 563 633,23 €

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

Compte de Profits et Pertes pour l'exercice clos le 31.12.2022

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2022	2021
Revenu brut des jeux	13	63 583 093,59 €	54 783 079,35 €
Autres produits d'exploitation	17	519 870,03 €	252 460,84 €
Matières premières et consommables et autres charges externes			
Matières premières et consommables, billets instantanés		- 642 535,66 €	- 607 261,45 €
Autres charges externes	14	- 26 237 985,50 €	- 20 597 138,45 €
Frais de personnel	15		
Salaires et traitements		- 5 514 904,02 €	- 5 061 214,51 €
Charges sociales couvrant les pensions		- 421 300,23 €	- 385 321,70 €
Autres charges sociales		- 262 160,72 €	- 239 489,84 €
Autres frais de personnel		- 1 201 406,02 €	- 389 156,33 €
Corrections de valeurs			
sur frais d'établissement et immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	- 1 503 995,17 €	- 1 593 344,51 €
sur éléments de l'actif circulant		- 57 254,98 €	- 53 804,37 €
Autres charges d'exploitation		- 2 471 182,89 €	- 1 980 847,25 €
Autres intérêts et autres produits financiers	5	2 606 963,55 €	42 274,62 €
Corrections de valeurs sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5	- 2 004 941,81 €	- 38 706,62 €
Intérêts et autres charges financières		- 273 350,39 €	- 117 607,26 €
Résultat de l'exercice		26 118 909,78 €	24 013 922,52 €

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (ci-après « l'Œuvre ») a été créée par l'Arrêté grand-ducal du 25 décembre 1944. Son objectif initial consistait à venir en aide aux victimes de la Deuxième Guerre Mondiale. Son périmètre a été élargi au fil des années pour soutenir de multiples activités philanthropiques et projets menés par des organisations relevant des domaines du social, de la protection de l'environnement, de la culture, du sport et de la mémoire.

Pour faire face à ses engagements, l'Œuvre dispose des ressources financières suivantes :

- les revenus provenant de la Loterie Nationale,
- les dons et legs,
- les subsides et subventions,
- les prélèvements sur toutes sortes de loteries et de paris relatifs aux épreuves sportives au profit de l'Œuvre fixés par le ministre ayant la réglementation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives dans ses attributions, et
- les revenus propres et les revenus divers.

En pratique, la quasi-totalité des moyens financiers de l'Œuvre sont générés par la Loterie Nationale.

La loi du 22 mai 2009 relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale telle que modifiée (la « Loi »), dispose que l'Œuvre est un établissement public possédant la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière. Les missions de l'Œuvre telles que définies dans la Loi sont :

- de venir en aide aux Luxembourgeois victimes de la guerre 1940-1945 ;
- de soutenir des organismes œuvrant dans le domaine social en vue de réaliser les objectifs que ces organismes se sont fixés dans leurs statuts ;
- de soutenir des organismes œuvrant au niveau national dans les domaines de la culture, du sport et de la protection de l'environnement ;
- de participer aux dépenses des offices sociaux communaux et du Fonds national de solidarité dans les limites à préciser par le règlement grand-ducal ;
- d'organiser et de gérer la Loterie Nationale.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Afin de réaliser sa mission, l'Œuvre peut :

- octroyer des subsides, prix, récompenses et autres soutiens financiers ;
- lancer des appels à projets ;
- promouvoir des études, recherches et autres activités scientifiques ;
- créer d'autres sociétés, organismes, fondations, associations ou groupements ou participer à de telles entités.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi, le bilan et le compte de profits et de pertes sont présentés de manière combinée. Comme exigé par le même article de la Loi, la Loterie Nationale établit également, des comptes annuels de façon séparée.

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLESPrincipes généraux

Les comptes annuels ci-joints sont établis selon des principes comptables spécifiques se basant sur le principe de continuité d'exploitation et sur les dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises en accord avec l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, ainsi que d'autres principes comptables définis ci-dessous. Elles donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats de l'Œuvre.

La nomenclature et la terminologie de certains postes du bilan et du compte de profits et pertes a été adaptée au vu de la nature particulière de l'Œuvre.

Les dispositions de la loi comptable du 18 décembre 2015 relative aux comptes annuels et comptes consolidés et du règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes, ont été transposées dans ces comptes annuels.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année. Le chiffre d'affaires, les montants des lots sortis au tirage de la Loterie Nationale ainsi que leurs contreparties sont injectés automatiquement dans la comptabilité chaque lundi à partir du système informatique de gestion des billets et jeux online. L'exercice 2022 comprend les ventes, les gains et les commissions de jeu liées pour la période du 27 décembre 2021 au 25 décembre 2022.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)Conversion des devises

L'Œuvre tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change applicable à la date des opérations.

A la date de clôture du bilan :

le prix d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles, exprimé dans une autre devise que la devise du bilan, reste convertie au cours de change historique ;

tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;

- les postes de passif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou à leur coût de revient, déduction faite des amortissements et des corrections de valeur cumulées.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- Terrains et constructions : 10 à 50 ans
- Logiciels, progiciels et jeux internet : 2 à 3 ans
- Installations techniques et machines : 3 à 5 ans
- Autres installations, outillage et mobilier : 2 à 10 ans.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque l'Œuvre considère qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une diminution de valeur, de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Titres ayant le caractère d'immobilisations

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur prix de marché, incluant les frais accessoires. Leurs prix sont déterminés selon la méthode des prix moyens pondérés, exprimés dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

La valeur de marché correspond pour les titres ayant le caractère d'immobilisations admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé au dernier cours disponible le jour de l'évaluation. Au cas où une telle valeur de marché n'est pas disponible, le prix est déterminé en application d'une méthode d'évaluation reconnue.

Stocks

Les stocks de matières premières et consommables ainsi que de billets instantanés sont évalués au prix d'acquisition. Une correction de valeur est appliquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure au prix moyen pondéré.

Les corrections de valeur éventuelles viennent en déduction de la valeur des stocks figurant à l'actif. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances

Les créances résultant des ventes sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est appliquée lorsque la valeur réalisable à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur réalisable est définie sur base des informations dont dispose le Conseil d'Administration à la date de sa décision. Les montants de créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets de corrections de valeur.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)Parts payées et accordées d'avance

Les parts payées d'avance sont comptabilisées sur base des décisions du Conseil d'Administration et sont évaluées à leur valeur nominale. Au moment de la décision du Conseil d'Administration, l'Œuvre enregistre dans un compte d'actif les montants accordés et payés d'avance et dans un compte de passif le montant correspondant à la promesse de paiement. Cette promesse étant apurée au fur et à mesure du paiement. Les parts payées et accordées d'avance sont soldées lors de l'affectation du résultat.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Réserve à court terme

En conformité avec une précédente décision du Conseil d'Administration, les gains non encaissés par les joueurs en adéquation avec les règlements des jeux sont alloués à la « Réserve à court terme ». Les montants alloués à cette réserve correspondent principalement aux montants des lots non encaissés par les gagnants dont la validité est expirée. Les dotations sont réalisées de manière hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, en fonction des jeux, par la Direction de la Loterie Nationale. Par la suite, cette réserve sera utilisée en vue de financer des gains complémentaires aux joueurs en accord avec le Conseil d'Administration. Ces montants seront rejoués ultérieurement et bénéficieront à d'autres joueurs via des promotions à venir sur les différents jeux.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes dont la nature est clairement identifiée mais qui, à la date de clôture du bilan, restent probables ou certaines et indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur dont la nature est clairement identifiée mais qui, à la date de clôture du bilan, restent probables ou certaines et indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. Concernant les jeux Joker, Piccobello, ExtraLux, Zubito Loto, High 5 et Oddset, la Loterie Nationale constitue des provisions afin de couvrir le risque de décaissement des gains du 1er rang et des gains de rangs inférieurs dans le cas où ceux-ci incombent exclusivement à la Loterie Nationale. Ces provisions sont constituées en fonction des gains encaissés et des gains théoriques définis dans le règlement des jeux. Leur utilisation se fait au moment de l'encaissement du gain.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

Logiciels, progiciels informatiques et jeux sur internet	2022
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	291 155,31 €
Acquisitions de l'exercice	7 597,66 €
Cessions de l'exercice	- 159 021,06 €
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	139 731,91 €
Corrections de valeur au début de l'exercice	- 240 319,71 €
Corrections de valeur de l'exercice	- 30 059,71 €
Cessions de l'exercice	159 021,06 €
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	- 111 358,36 €
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	28 373,55 €
Valeur comptable nette au début de l'exercice	50 835,60 €

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier
	2022	2022	2022
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	21 159 223,78 €	5 138 201,74 €	5 078 604,35 €
Acquisitions de l'exercice	- €	- €	226 154,08 €
Cessions de l'exercice	- €	- €	- 126 869,98 €
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	21 159 223,78 €	5 138 201,74 €	5 177 888,45 €
Corrections de valeur au début de l'exercice	- 5 265 845,34 €	- 4 568 721,54 €	- 4 520 356,73 €
Corrections de valeur de l'exercice	- 578 242,92 €	- 490 772,52 €	- 404 920,02 €
Cessions de l'exercice	- €	- €	126 869,98 €
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	- 5 844 088,26 €	- 5 059 494,06 €	- 4 798 406,77 €
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	15 315 135,52 €	78 707,68 €	379 481,68 €
Valeur nette comptable au début de l'exercice	15 893 378,44 €	569 480,20 €	558 247,62 €

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont constituées des éléments suivants :

	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	Prêts et créances immobilisées
	2022	2022
Valeur d'acquisition au début de l'exercice*	8 447 640,68 €	2 327 576,11 €
Acquisitions de l'exercice	24 062 047,79 €	- €
Cessions de l'exercice	- 4 127 073,12 €	- 26 754,57 €
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	28 382 615,36 €	2 300 821,54 €
Corrections de valeur au début de l'exercice*	- 57 440,99 €	- €
Corrections de valeur de l'exercice	- 2 012 000,23 €	- €
Cessions de l'exercice	7 058,42 €	- €
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	- 2 062 382,80 €	- €
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	26 320 232,56 €	2 300 821,54 €
Valeur nette comptable au début de l'exercice	8 390 199,68 €	2 327 576,11 €
Valeur de marché à la fin de l'exercice	26 806 088,18 €	2 300 821,54 €

* Suite à une répartition inadéquate entre la valeur brute et les corrections de valeur affichées dans cette note sur les années antérieures, une actualisation a été effectuée à l'ouverture sur ces éléments sans aucun impact sur la valeur nette comptable et le résultat.

Au cours de l'exercice 2022, suite à la décision du Conseil d'Administration de placer une partie de ses liquidités, l'Œuvre a procédé à l'acquisition de titres financiers pour un montant total de EUR 24.062.047,74 (2021 : EUR 309.646,35). Les cessions réalisées durant l'exercice 2022, sont constituées d'actions cédées et d'obligations venues à maturité pour EUR 4.127.073,07 (2021 : EUR 429.454,24). Les plus-values générées s'élèvent à EUR 2.472.966,85 et sont reprises dans la rubrique Autres intérêts et autres produits financiers » du compte de résultat.

La valeur de marché d'EUR 26.806.088,18 (2021 : EUR 11.872.382,73) correspond à des titres ayant le caractère d'immobilisations. Ces titres sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé. Ils sont évalués selon le dernier cours disponible le jour de l'évaluation.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (suite)

Au cas où une telle valeur de marché n'est pas disponible, la valeur est déterminée en application d'une méthode d'évaluation reconnue. La classification en Titres ayant le caractère d'immobilisations, des titres et autres instruments financiers tenus est en accord avec la politique d'investissement de l'Œuvre.

Font également partie des prêts et créances immobilisées, des dépôts de garantie constitués dès l'année 2004 en vue de la gestion des risques du jeu EuroMillions à raison de EUR 2.300.021,54 (2021 : EUR 2.326.776,11). Ils sont sujet à une revue biannuelle et leur contrepartie a été enregistrée au passif en Réserve à long terme. Le montant restant d'EUR 800,00 (2021 : EUR 800,00) représente la prise de participation rendue contractuellement nécessaire dans l'institution « Service aux Loteries en Europe » par la participation au jeu EuroMillions.

NOTE 6 - AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2022, les Autres Créances, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an, incluent un montant de EUR 3.041.406,36 (2021 : EUR 3.465.087,84) relatif aux fonds de la Loterie Nationale dans le « trust » créé avec les loteries participantes au jeu EuroMillions. Ce montant est placé en fonds monétaires auprès d'une banque. La contrepartie de ce montant se trouve dans le compte Autres Dettes pour un montant de EUR 3.044.224,80 (2021 : EUR 3.466.515,88) et correspond aux lots du Jackpot non encore gagnés à la clôture ainsi qu'aux fonds de réserve alimentés par les ventes EuroMillions pour augmenter les montants des Jackpots futurs selon les critères définis par le règlement du jeu.

En dehors des éléments mentionnés ci-dessus, les Autres Dettes se composent majoritairement des subventions allouées et restant à payer par l'Œuvre pour un montant de EUR 7.232.729,85 (2021 : EUR 8.632.567,01). Sont également repris la quote-part dans le produit net de l'Œuvre à payer aux offices sociaux communaux EUR 4.353.151,63 (2021 : EUR 4.002.320,42), ainsi que le restant dû de la quote-part dans le produit de l'Œuvre à payer au Fonds National de Solidarité pour EUR 1.831.303,26 (2021 : EUR 1.954.640,84). Suite à une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2013, la part non distribuée du produit net 2012 de l'Œuvre aux offices sociaux pour un montant de EUR 551.472,71 (2021 : EUR 551.472,71) est reprise dans la rubrique Autres dettes. Suite à la décision du COG (Comité d'Orientation et de Gestion) cette dette sera apurée d'ici la fin de l'exercice 2023.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES D'AVANCE

Suivant une précédente décision du Conseil d'Administration, l'Œuvre enregistre dans un compte d'actif l'ensemble des montants accordés et payés d'avance et dans un compte passif le montant correspondant à la promesse de paiement de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2022, le montant total en quotes-parts légales payées et en aides récurrentes et ponctuelles accordées par l'Œuvre porte sur la somme totale d'EUR 23.072.207,57 (2021 : EUR 28.042.538,24). Déduction faite d'amendements et redressements de EUR 413.077,04 pour l'exercice 2022 (2021 : EUR 679.255,94), suite à des non-réalisations de projets, de remboursements de fonds non-nécessaires ou de tranches non-payées (D) le montant total en quotes-parts légales payées et en aides accordées par l'Œuvre porte sur la somme totale d'EUR 22.659.130,53 (2021 : EUR 27.363.282,30).

La quote-part légale en faveur du Fonds National de Solidarité dans le produit net de l'Œuvre suivant le Règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 est fixée à un tiers. De ce fait, cette quote-part s'élève à EUR 8.706.303,26 pour l'exercice 2022 (2021 : EUR 8.004.640,84). Le montant global est payé sous forme d'acomptes mensuels sur la quote-part due au Fonds National de Solidarité. Le restant dû au titre de l'exercice 2022 sera réglé sous la forme d'un paiement unique en 2023 après validation des comptes.

La quote-part légale dans le produit net de l'Œuvre à prélever au profit des offices sociaux communaux reste inchangée soit un sixième du produit net et s'élève à EUR 4.353.151,63 (2021 : EUR 4.002.320,42) pour l'exercice sous revue. L'Œuvre procédera au règlement de ce montant dû au titre de l'exercice 2022 sous la forme d'un paiement unique en 2023. Aucune avance n'a été payée.

Il convient de noter que le montant total des quotes-parts légales fixées par le Règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 portant sur la fixation des quotes-parts légales des offices sociaux communaux et du Fonds National de Solidarité dans le produit de l'Œuvre atteint exactement 50 % du résultat de l'exercice, à savoir EUR 13.059.454,89 (2021 : EUR 12.006.961,26) (A).

Les montants alloués aux bénéficiaires récurrents (B) sont payables suivant les modalités arrêtées et communiquées par le Conseil d'Administration.

Au niveau des aides ponctuelles décidées par le Conseil d'Administration (C) certaines aides ont été liquidées sous forme d'un paiement unique ou en plusieurs tranches d'après un agenda arrêté par le Conseil d'Administration et communiqué par avance au bénéficiaire. Pour cette dernière catégorie, le montant final (ou tranche suivante) n'est payable que sur la base d'un rapport intermédiaire ou final et de la finalisation du livrable auquel s'est engagé le porteur de projet.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES
D'AVANCE (suite)

Résultat de l'exercice	2022	2021
	26 118 909,78 €	24 013 922,52 €
A. Quotes-parts légales		
Fonds National de Solidarité (quote-part 1/3)	8 706 303,26 €	8 004 640,84 €
Offices sociaux communaux (quote-part 1/6)	4 353 151,63 €	4 002 320,42 €
Total A : quotes-parts légales	13 059 454,89 €	12 006 961,26 €
B. Bénéficiaires récurrents (sur base d'une décision du CA)		
Croix-Rouge luxembourgeoise	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Fondation Caritas Luxembourg	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Ligue médico-sociale	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)	1 025 000,00 €	1 025 000,00 €
Fonds culturel national (FOCUNA)	300 000,00 €	600 000,00 €
Kultur lx	300 000,00 €	0,00 €
natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur	100 000,00 €	100 000,00 €
Fonds de secours des Luxembourgeois à Bruxelles	38 000,00 €	43 000,00 €
Fonds permanent – secours aux victimes de la guerre	21 080,00 €	23 340,00 €
Total B : bénéficiaires récurrents	5 234 080,00 €	5 241 340,00 €
C. Aides ponctuelles allouées (sur base des décisions du CA)		
1) Demandes spontanées des porteurs de projets		
Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	3 607 125,00 €	6 490 586,60 €
2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre		
Formation pour artistes et créatifs	57 303,68 €	22 955,40 €
Appel à projets "mateneen"	0,00 €	0,00 €
Programme "stART-up"	314 649,00 €	555 800,00 €
Aides spécifiques "Covid-19"	0,00 €	303 762,00 €
Appel à projets "Tiers-lieux culturels"	0,00 €	0,00 €
Programme "Prix culture et création"	159 000,00 €	263 900,00 €
Concours ouvert - acquisition d'oeuvres d'art "Covid-19"	0,00 €	5 146,98 €
Appel à projets "Plateforme Cliché"	0,00 €	84 677,00 €
Appel à projets "ACTiON Jeunes"	0,00 €	2 834 870,00 €
Appel à projets "re-stART"	0,00 €	232 539,00 €
Appel à projets "Activate - Make your move"	476 345,00 €	0,00 €
Programme FormatiON	164 250,00 €	0,00 €
Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre	1 171 547,68 €	4 303 650,38 €
Total C : aides ponctuelles	4 778 672,68 €	10 794 236,98 €
TOTAL des aides accordées (A+B+C)	23 072 207,57 €	28 042 538,24 €

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES
D'AVANCE (suite)**D. Amendements/remboursements/redressements de décisions
antérieures du CA****Demandes spontanées des porteurs de projets**

Aides ponctuelles	-200 582,72 €	-390 018,73 €
-------------------	---------------	---------------

Initiatives de l'Œuvre

Appel à projets "mateneen"	0,00 €	-130 187,33 €
Programme "stART-up"	-1 863,00 €	-70 629,97 €
Appel à projets "impACT"	0,00 €	0,00 €
Appel à projets "Covid-19"	-197 062,08 €	-294,94 €
Appel à projets "ACTiON Jeunes"	-2 088,48 €	-88 124,97 €
Appel à projets "Activate - Make your move"	-11 480,76 €	
Total Aides/Projets initiés par l'Œuvre	-212 494,32 €	-289 237,21 €
Total D : amendements/redressements	-413 077,04 €	-679 255,94 €

TOTAL des aides incluant les amendements/redressements (A+B+C+D)	22 659 130,53 €	27 363 282,30 €
---	------------------------	------------------------

NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION

Sont principalement portés à l'Actif des comptes de régularisation, les avances mensuelles de la Loterie Nationale envers l'Œuvre basées sur une estimation de son résultat financier pour un montant de EUR 21.300.000,00 (2021 : EUR 21.300.000,00). Ce montant est neutralisé par les entrées de fonds provenant de la Loterie Nationale auprès de l'Œuvre pour le même montant de EUR -21.300.000,00 (2021 : EUR -21.300.000,00.). Sont également regroupés en comptes de régularisation, les frais payés d'avance EUR 91.682,31 (2021 : EUR 86.988,53).

Sont principalement portées au Passif des comptes de régularisation, les ventes des jeux de la Loterie Nationale effectuées durant l'exercice 2022 et relatives à des tirages ayant lieu durant l'exercice 2023 pour EUR 1.158.549,73 (2021 : EUR 744.148,22). Les dépôts de garantie des revendeurs d'EUR 340.000,00 (2021 : EUR 271.500,00), auprès de la Loterie Nationale, destinés à couvrir d'éventuelles défaillances de paiement de factures sont également repris en comptes de régularisation.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 9 – RÉSERVES

L'Œuvre constitue des réserves afin de pouvoir faire face à des événements prévus et imprévus en rapport avec l'organisation de la Loterie Nationale. Ces réserves visent plus particulièrement à couvrir les risques et à financer les investissements et frais de lancement en relation avec des jeux nouveaux.

Ces réserves sont alimentées de la façon suivante :

- une réserve à long terme constituée de la contrepartie des dépôts de garantie pour le jeu EuroMillions ainsi que d'une réserve calculée sur base d'un pourcentage du chiffre d'affaires, qui n'est plus dotée depuis 2014 suite à une décision du Conseil d'Administration du 5 mai 2014,
- une réserve à court terme constituée depuis le 1^{er} janvier 2003 correspondant principalement aux montants des lots non encaissés par les gagnants dont la validité est expirée. Les dotations sont réalisées de manière hebdomadaire, mensuelle ou annuelle en fonction des jeux. Par la suite, cette réserve sera utilisée en vue de financer des gains complémentaires aux joueurs en accord avec le Conseil d'Administration. Ces montants seront rejoués ultérieurement et bénéficieront à d'autres joueurs via des promotions à venir sur les différents jeux.

L'évolution de la réserve à court terme se présente comme suit :

Réserve à court terme	2022	2021
Réserve à court terme au début de l'exercice	8 591 778,19 €	8 331 321,57 €
Dotations de l'exercice	834 494,95 €	591 973,40 €
Utilisations de l'exercice	- 550 466,00 €	- 331 516,78 €
Réserve à court terme à la fin de l'exercice	8 875 807,14 €	8 591 778,19 €

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 10 - RÉSULTATS REPORTÉS

Le solde de la distribution du résultat de l'exercice 2021 aux différents organismes, net des parts payées d'avance, a été versé au cours de l'exercice 2022 ou est repris en autres dettes (cf. Note 6).

	2022
Résultats reportés au 31 décembre 2021	54 943 444,62 €
Résultat de l'exercice 2021	24 013 922,52 €
Affectation Résultat 2021 suivant décision du Conseil d'Administration (net de remboursements des bénéficiaires)	- 27 363 282,30 €
Œuvres d'art immobilisées	104 146,98 €
Résultats reportés au 31 décembre 2022	51 698 231,82 €

NOTE 11 – AUTRES PROVISIONS

Le montant des autres provisions est constitué des éléments suivants :

Autres provisions	2022	2021
Fonds de contrepartie jeux	3 721 013,44 €	2 454 911,29 €
Provisions pour jeux	997 044,99 €	840 094,13 €
Provisions pour risques et charges	318 679,10 €	367 781,12 €
Provisions pour congés non pris	136 090,00 €	109 328,00 €
Autres provisions	74 374,86 €	74 374,86 €
TOTAL	5 247 202,39 €	3 846 489,40 €

Le fonds de contrepartie jeux comprend les jeux Joker, ExtraLux, Zubito Loto, High 5, Oddset et Piccobello. L'augmentation du fonds de contrepartie Joker constitue l'essentiel de l'augmentation des fonds de contrepartie jeux.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 12 – GAINS A PAYER

Les règlements de jeu de la Loterie Nationale précisent, pour chaque jeu individuellement, les dates limites de paiement des gains ainsi que l'attribution des gains échus. Sont repris sous Gains à payer, les gains dus et non échus en fin d'exercice. Les gains sur les jeux de grattage en représentent la majorité avec EUR 4.273.837,98 (2021 : EUR 4.110.033,14).

Font également partie des Gains à payer, les gains non échus des jeux EuroMillions, Extralux et Joker pour EUR 214.481,00 (2021 : EUR 384.464,80) ainsi que le LOTTO pour EUR 720.822,38 (2021 : EUR 788.630,18).

NOTE 13 – REVENU BRUT DES JEUX (RBJ)

Le revenu brut des jeux reprend le chiffre d'affaires généré par les ventes de jeux de tirage, de jeux instantanés ou de paris sportifs, net des lots sortis au tirage, des gains sur jeux instantanés ou sur paris sportifs.

Revenu brut des jeux (RBJ)	2022	2021
Jeux de tirage	40 630 969,41 €	40 050 410,33 €
Jeux instantanés	21 777 714,30 €	13 677 055,66 €
Jeux paris sportifs	1 174 409,88 €	1 055 613,36 €
TOTAL	63 583 093,59 €	54 783 079,35 €

L'augmentation du Revenu Brut des Jeux instantanés est principalement constituée par le développement du réseau des Video Lottery Terminals (VLT).

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 14 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se composent des charges directement en relation avec les jeux tandis que les frais généraux sont repris dans la rubrique Autres charges d'exploitation.

Les autres charges externes se composent de la manière suivante :

Autres charges externes	2022	2021
Commission revendeurs	11 997 642,51 €	9 351 240,97 €
Frais d'opération des jeux	11 728 614,74 €	8 743 646,68 €
Sponsoring	1 226 515,63 €	1 181 921,05 €
Publicité	695 760,90 €	720 321,96 €
Charges en relation Immeuble	234 228,25 €	234 951,89 €
Rémunération d'intermédiaires	157 549,38 €	143 527,29 €
Frais divers en relation avec l'activité	147 907,85 €	164 955,70 €
Frais de tirage	49 766,24 €	56 572,91 €
TOTAL	26 237 985,50 €	20 597 138,45 €

Les augmentations des charges commission revendeurs et frais d'opération des jeux sont principalement liées au développement du réseau des Video Lottery Terminals (VLT).

NOTE 15 – PERSONNEL

L'effectif moyen employé par l'Œuvre en 2022 était de 49,5 employés (2021 : 45,3) à temps plein et 13,6 employés (2021 : 15,6) à temps partiel, soit 60,4 ETP (2021 : 57,5).

Les autres frais de personnel comprennent les coûts des assurances de pension, d'invalidité et de décès des employés de l'Œuvre, ainsi que les impôts et les frais de gestion qui s'y rapportent. L'augmentation constatée en 2022 est due à la constitution de provisions visant à couvrir des déficits de réserves des assurances de pension.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

ANNEXE

31 décembre 2022

NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Œuvre gère le compte bancaire du Fonds « Prix des arts et des Sciences Grande-Duchesse Charlotte ». Au 31 décembre 2022, ce compte s'élève à EUR 75.911,94 (2020 : EUR 75.891,94).

L'Œuvre, par l'intermédiaire de la Loterie Nationale, a conclu des partenariats avec différentes fédérations sportives luxembourgeoises afin de leur garantir un soutien financier pendant plusieurs années. Le montant y afférent dépend des résultats de la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale a conclu un contrat de location pour un local situé en dehors du siège social, pour une période de 9 ans maximum. Le contrat couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} octobre 2025. Le montant annuel du loyer s'élève à EUR 48.846,60. Les engagements financiers découlant de ce contrat de location sont :

- à moins de 1 an : EUR 48.846,60,
- de 1 an à 5 ans : EUR 85.481,55, et
- à plus de 5 ans : EUR 0,00

NOTE 17 – DONNS ET LEGS

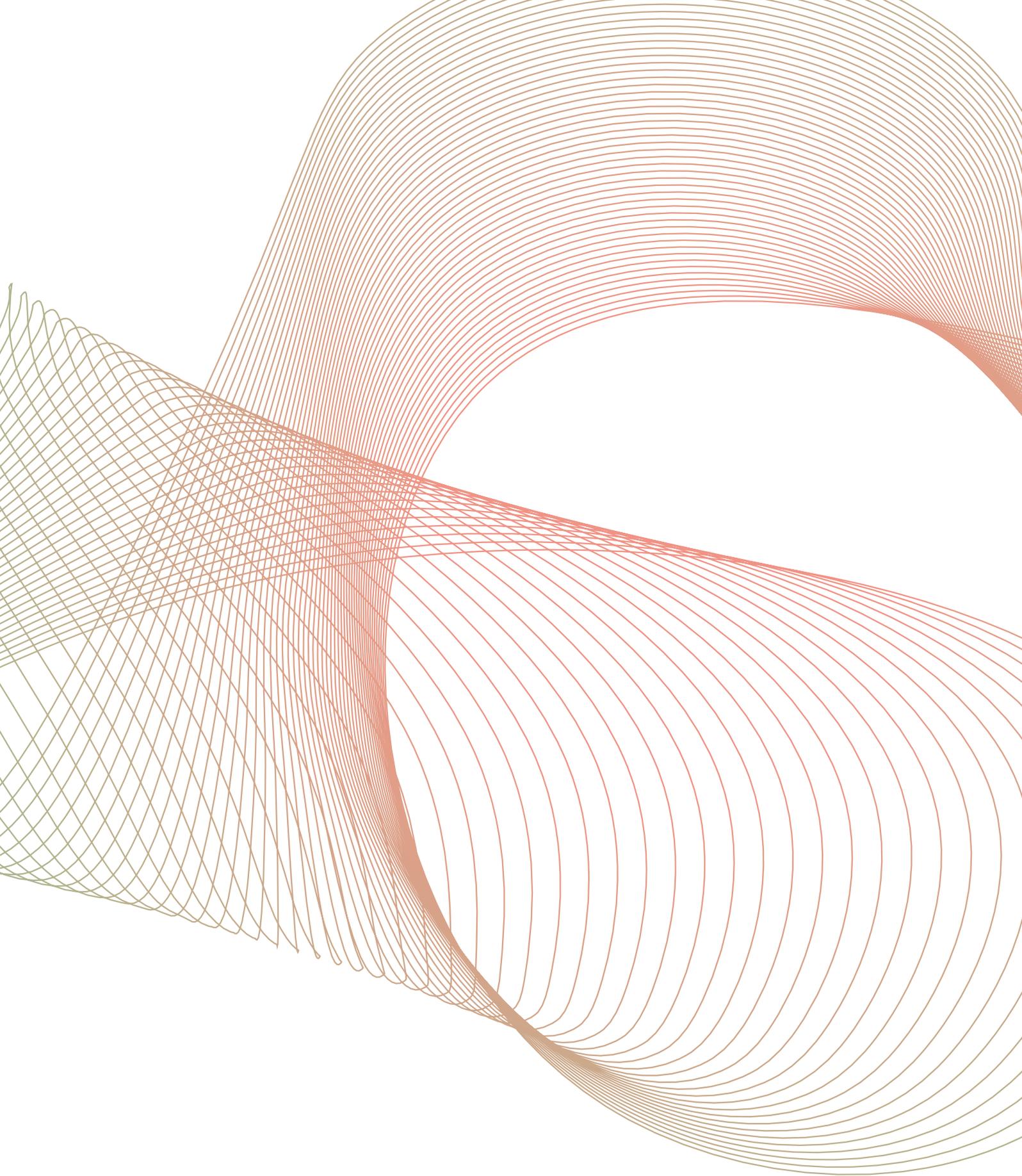
En 2022, l'Œuvre a bénéficié d'un don de EUR 285.918,04 provenant de l'a.s.b.l. ACIPRO. Le don a été validé le 9 février 2022 par le Premier Ministre. Il est repris dans la rubrique Autre produits d'exploitation

NOTE 18 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration ne reçoit aucune rémunération sous aucune forme, aucune garantie, aucune avance, ni aucun prêt.

NOTE 19 – ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022, il ne s'est produit aucun événement nécessitant une adaptation des comptes annuels 2022 ou une mention spéciale en annexe de ceux-ci.



ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte